

LA VIE ASSOCIATIVE

100 ANS APRÈS LA LOI DE 1901, LES ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ DÉMOCRATIQUE !

L'EVENEMENT

1-3

- > la Charte d'engagements réciproques Etat - associations.
- > Un pari, définir ensemble les règles du jeu entre pouvoirs publics et associations.
- > Des promesses déjà tenues

PAROLES D'ACTEURS

4-5

- > Nouvel âge des relations avec l'Etat
- > L'association: un acteur à part entière
- > L'Union fait la force
- > Faire vivre la Charte

LES DEFIS VUS PAR L'ETAT

6

- > Hugues SIBILLE, Délégué Interministériel à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale.

LES GRANDES DATES

7

- > La Grande Cause Nationale et le centenaire de la loi de 1901 pour la CPCA

INFOS PRATIQUES

8

- > Les 15 coordinations membres
- > En savoir plus :
internet et bibliographie

Le 1er juillet 2001, point

d'orgue du centenaire de la

loi sur la liberté associative,

la Charte d'engagements

réciproques entre l'Etat

et les associations regroupées

au sein de la CPCA a été signée

à Matignon par le Premier

ministre Lionel JOSPIN

et le Président de la CPCA

Hubert PREVOT,

puis contresignée par les

ministres et les présidents des

coordinations associatives

devant plus de 3000 invités.

Hubert Prévot a affirmé que la Charte constituait un pas de plus dans la reconnaissance de l'importance du fait associatif; reconnaissance d'autant plus marquante qu'elle semble partagée par d'autres grands acteurs de notre pays tels les grandes associations d'élus et les représentants des groupes socioprofessionnels.

La Charte n'aura pas été le fruit d'un heureux hasard de calendrier, le produit de trois conditions: une forte volonté des pouvoirs publics, un travail de suivi des Assises nationales de la vie associative dans un cadre interministériel, enfin l'existence d'un interlocuteur associatif, la CPCA.

Lionel Jospin a quant à lui souligné "la vitalité remarquable du monde associatif français" avant de rappeler le rôle du gouvernement pour faciliter l'émergence, la vie et l'action des associations depuis deux ans. Il a ensuite annoncé une série de mesures dont le doublement du Fond National de Développement de la Vie Associative afin de renforcer l'offre de formation pour les responsables associatifs bénévoles, ou encore le relèvement du plafond des déductions fiscales des dons aux associations pour encourager la générosité du public. Plus loin, la Charte est le signe d'une volonté d'inscrire la politique du gouvernement en faveur des associations dans une perspective d'ensemble, et de consacrer, au sein de la société, la place éminente du secteur associatif dans toute son ampleur, sa diversité et sa liberté.

A travers ce numéro, accompagnant le texte de la Charte dans son intégralité, nous tenons surtout à présenter les raisons pour lesquelles les associations ont élaboré et signé cette Charte, en donnant la parole aux acteurs associatifs. Un premier aperçu des défis qui attendent tant l'Etat que les associations sera esquisssé. Nous poursuivrons et approfondirons ces réflexions et débats dans les mois à venir lors de notre prochain numéro et sur notre site Internet.

www.cPCA.asso.fr

LA CHARTE PRÉSENTE UN pari : DÉFINIR ENSEMBLE LES RÈGLES DU JEU ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS.

Des engagements publics réciproques, clairement définis et régulièrement évalués, permettent de créer et d'établir dans la durée le climat de confiance mutuel nécessaire à une coopération respectueuse de l'identité de chacun. Tel est le souhait des associations et l'objet de la présente Charte.

pour garantir aux pouvoirs publics la qualité de l'apport de son partenaire, deux voies sont ouvertes : la réglementation administrative et le contrat moral. L'encadrement légal des rapports entre les pouvoirs publics et les associations est, à l'évidence, nécessaire.

Mais s'appuyer exclusivement sur des procédures administratives comporterait des difficultés d'application et un risque de dérives bureaucratiques et corporatistes.

Les mêmes avantages peuvent être obtenus, de manière plus simple et plus efficace, par une démarche contractuelle affirmant clairement les principes et les "règles du jeu" de la coopération entre les pouvoirs publics et les associations et se donnant les moyens de la transparence et de la publicité nécessaire à leur respect.

DES PROMESSES DÉJÀ TENUES !

La Charte se veut à la fois un point d'arrivée et un point de départ.

La question des relations avec les pouvoirs publics suscite bien des critiques et débats souvent empreints d'un certain pessimisme face à des réalités difficiles. Plusieurs tentatives pour améliorer ces relations ont eu lieu, afin notamment de contrer le risque d'instrumentalisation des associations par les pouvoirs publics.

Le développement de la contractualisation a été entrepris, comme contribution publique à des actions d'utilité sociale en complément de la subvention. Considérée comme plus respectueuse des associations, elle ne permettait cependant pas en soi une égalité des partenaires et entraînait de la part des pouvoirs publics une prise en compte exclusive des projets de l'association au détriment de la structure associative qui les portaient.

Un travail autour du concept d'utilité sociale a été réalisé afin de trouver un principe discriminant susceptible d'asseoir l'association dans sa légitimité, mais sans réel succès.

La mise en place de groupes de travail sur des sujets de la vie associative par le gouvernement Juppé aura été le premier signe d'une volonté d'instaurer un dialogue dans une certaine permanence entre associations et pouvoirs publics.

La Fonda, qui s'est penchée sur la question de la Charte depuis plusieurs années déjà, en a fait l'exposé des motifs.

Pour protéger l'autonomie associative dans un partenariat avec une autorité publique, tout en reconnaissant les spécificités associatives (mode d'organisation, non lucrativité, coexistence du salariat, bénévolat, volontariat, agréments ministériels...), et

pour garantir aux pouvoirs publics la qualité de l'apport de son partenaire, deux voies sont ouvertes : la réglementation administrative et le contrat moral. L'encadrement légal des rapports entre les pouvoirs publics et les associations est, à l'évidence, nécessaire.

Mais s'appuyer exclusivement sur des procédures administratives comporterait des difficultés d'application et un risque de dérives bureaucratiques et corporatistes.

Les mêmes avantages peuvent être obtenus, de manière plus simple et plus efficace, par une démarche contractuelle affirmant clairement les principes et les "règles du jeu" de la coopération entre les pouvoirs publics et les associations et se donnant les moyens de la transparence et de la publicité nécessaire à leur respect.

Concertation, négociation, contrat..., les espoirs se précisent, les attentes deviennent revendications, notamment dans le cadre des Assises nationales de la vie associative, organisées en février 1999 par la DIIES, le CNVA et la CPCPA, reconnue par le Premier ministre comme instance autonome et représentative du monde associatif...

LES ASSISES NATIONALES DE LA VIE ASSOCIATIVE DE 1999 INITIENT UNE VÉRITABLE CONCERTATION PARTENARIALE.

RAPPEL Des propositions associatives dans 6 ateliers

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ASSOCIATIONS

VIE ASSOCIATIVE, TRANSPARENCE ET RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

VIE ASSOCIATIVE ET EUROPE, POUR L'EUROPE SOCIALE ET CIVIQUE

LES ASSOCIATIONS, LIEUX RECONNUS DE CITOYENNETÉ ET D'ENGAGEMENT CIVIQUE

LA PLACE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA VIE ASSOCIATIVE

VIE ASSOCIATIVE ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES GÉNÉRATEURS D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

LA CIRCULAIRE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

relève du contrat, elle s'inscrit dans la durée, elle prend en compte la vie associative en tant que telle au-delà des projets soutenus, enfin elle rentre dans une démarche d'évaluation conjointe et concertée (un guide de l'évaluation va être diffusé prochainement).

Au delà du symbole de la modernisation de l'action publique, c'est un moyen de mieux comprendre ensemble l'action publique en permettant aux acteurs associatifs de prendre la parole.

Signe d'une réelle volonté d'établir des relations de partenariat, la Charte va pouvoir s'appuyer sur cette circulaire, qui montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une intention louable, générale, mais que l'association dispose d'un outil pour concrétiser dès cette année les grands principes de la Charte.

LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX INSTRUCTIONS FISCALES :

du refus de la CPCA d'une fiscalisation systématique à une nouvelle méthode de travail: fiches sectorielles, cadre de suivi national. Restent des attentes pour un cadre fiscal adapté distinguant clairement les activités à but non lucratif de la commercialité et nous assurant une spécificité associative fondée sur une gestion désintéressée.

Des réunions de suivi régulières ont permis d'avancer sur un certain nombre de dossiers importants et de progresser dans le partenariat Etat - associations:

LES RELATIONS ETAT - ASSOCIATIONS DANS LES TERRITOIRES

la Circulaire MAIA (Missions d'accueil et d'information des associations) de décembre 1999 sur les rapports Etat - associations dans les départements, considère que "les services déconcentrés de l'Etat doivent faire évoluer leurs relations avec les associations". Au sein du projet territorial de l'Etat, une instance interministérielle a été mise en place: un Délégué Départemental à la Vie Associative.

LA QUESTION DU BÉNÉVOLAT

d'abord avec la réforme du Fonds National pour le Développement de la Vie Associative (FNDVA) dont les crédits ont été augmentés et qui a vu le renforcement de son caractère interministériel.

L'investissement important des représentants des associations, associé à celui des représentants des ministères a autorisé un travail de qualité.

Une mission a été confiée à Marie-Georges Buffet par le Premier Ministre sur l'ensemble des chantiers ayant trait au bénévolat (validation des acquis, fonctions bénévoles): de nombreux dispositifs ont d'ores et déjà été impulsés et traduits dans un Guide du bénévole.

En ce sens, les ANVA et le travail engagé depuis deux ans et demi ont permis de se forger une culture commune. La Charte s'inscrit dans la progression de ces rapports Etat - associations et comme moment clé de ces rapports. Après tous ces événements, il convenait en effet de poser des principes fondateurs, stables et clairs, sur lesquels puissent s'ancre les rapports de partenariats.

NOUS AVONS
INTERROGÉ LES PRINCIPAUX
ACTEURS ET DEMANDÉ À
ROGER SUE, SOCIOLOGUE,
DE TÉMOIGNER.

"Grâce à cette Charte,
les droits de la loi de 1901
ne sont plus seulement énoncés,
des conditions d'exercice
se trouvent désormais posées.
Par le passé, chaque bénéfice
acquis ressemblait
à une mesure octroyée.
Avec cette Charte,
c'est bien l'ensemble du secteur
associatif qui peut enfin
se situer avec l'Etat
dans un rapport
d'échange, de dialogue".

Roger SUE

L'intégralité des réponses
des acteurs associatifs
et personnes qualifiées
sur notre site Internet.
www.cPCA.asso.fr

NOUVEL ÂGE
DES RELATIONS
AVEC L'ETAT

Jacqueline MENGIN

"La Charte doit permettre de "sortir de l'enfance" pour parvenir à une relation plus mature. Chacun doit être conforté dans sa place et sa légitimité. De ce fait, la reconnaissance comme l'indépendance doivent être réciproques".

Jean-Claude DUMOULIN

"L'Etat veut animer le corps social, ne le peut pas et nous le fait faire sans pouvoir nous le dire. En ce sens, cette déclaration se situe à la hauteur d'une transformation sociale".
"Les associations savent le risque d'instrumentalisation et font en sorte que la possibilité démocratique advienne".

Christian HAMONIC

"On peut mesurer l'authenticité de l'engagement démocratique des gouvernements, des collectivités locales, des partis politiques à l'aune des rapports qu'ils entretiennent avec les associations. C'est là l'enjeu de la Charte.

Les engagements réciproques sont de nature à limiter le risque de l'instrumentalisation par le pilotage des actions et des activités associatives sous l'égide de la seule commande publique qui conduit à la course au projet et à la subvention. C'est pourquoi cette Charte met en valeur l'indépendance et la légitimité des associations.

Edith ARNOULT-BRILL

"La Charte constitue une étape par laquelle s'affirme une volonté politique forte: la reconnaissance de la légitimité des associations à prendre en compte l'intérêt général dont l'Etat ne revendique pas le monopole mais dont il reste le garant."

"Ce n'est pas diminuer le rôle de la société civile; mais il n'y a pas, il n'y a nulle part au monde, de société agissant effectivement et pacifiquement, donc de société civile, s'il n'existe pas un Etat de droit capable de traduire les choix fondamentaux de la population et de concilier la multitude des intérêts collectifs."

Hubert PREVOT

Edith ARNOULT-BRILL, Présidente du CNAVA
Robert BERTHIER, Président de la COFAC
Jean-Michel BLOCH-LAINE, Président de l'UNIOPSS
Lucien BOUIS, pour l'UNAF
Jean-Claude DUMOULIN, Président du CNAJEP
Christian HAMONIC, pour La Ligue de l'Enseignement
Jacques HENARD, pour le CCOMCEN
André LECLERCQ, pour le CNOSF
Jacqueline MENGIN, Président de la FONDA
Hubert PREVOT, Président de la CPCIA
François SOULAGE, Président de l'UNAT

L'ASSOCIATION: UN ACTEUR À PART ENTIÈRE

Roger SUE

"Le secteur associatif peut enfin s'affirmer comme un acteur social à part entière, même si la reconnaissance n'est pas tout car il s'agit maintenant de passer de l'acteur social au partenaire social légitime dans le dialogue social."

Jacques HENARD

"Avec ce texte, l'ensemble du monde associatif peut enfin s'affirmer comme l'un des trois piliers de notre société, au même titre que les partis ou les syndicats. Au regard de la réalité aujourd'hui du monde associatif, celui-ci se doit de participer à toute la transformation sociale, qu'il s'agisse d'une réforme de la sécurité sociale ou bien encore d'une réflexion sur le devenir des emplois-jeunes".

"Nous allons répondre très positivement à toutes ces ouvertures sachant combien elles nous chargeront de plus de responsabilités que de droits".

Hubert PREVOT

"C'est un fait que treize grandes coordinations associatives ont travaillé dans une parfaite cohésion. Nous n'engageons que nous mêmes mais nous savons bénéficier d'un soutien de plus en plus large".

Hubert PREVOT

FAIRE VIVRE LA CHARTE

Roger SUE

"Ce sera bien à l'ensemble du monde associatif de porter et de faire vivre cette Charte face aux pouvoirs publics dont les politiques peuvent fluctuer".

François SOULAGE

"Pour l'UNAT, cette Charte constitue une réussite car elle reconnaît aux associations le droit d'entreprendre, car elle se penche sur le problème d'une fiscalité spécifique au secteur associatif, car elle pose le problème du financement public des associations et du besoin d'évaluation qui en découle".

Robert BERTHIER

"Il apparaît très clairement que cette Charte ne constitue qu'une première étape. Cette Charte pourrait permettre de commencer à changer des habitudes trop exclusives".

André LECLERCQ

"C'est l'exercice de la responsabilité de chacun qui donnera à la Charte toute sa dimension.
Pour ce qui me concerne, je souhaite qu'une Charte entre l'Etat et le mouvement sportif puisse être déclinée, qui permettrait de mieux définir le rôle de nos structures dans leur relation avec les pouvoirs publics".

"Les grandes associations d'élus nous ont dit leur souci de dialogue et de travail avec la CPCIA,

représentant admis - mais pas exclusif- du monde associatif partenaire quotidien des autorités décentralisées.

Ceci est un bon signe vers de possibles déclinaisons de la Charte".

Hubert PREVOT

L'UNION FAIT LA FORCE

Roger SUE

"La Charte doit également être considérée comme le signe d'une mutation du secteur associatif lui-même. Celui-ci parle enfin d'une voix commune, notamment à travers le rôle joué à présent par la CPCIA, qui de par sa structure fédérative, constitue naturellement l'organe à même de négocier avec les pouvoirs publics".

Lucien BOUIS

"L'UNAF ayant en charge, en tant qu'Institution, la mission de représenter officiellement les familles, aurait pu ne pas être intéressée par une telle Charte. Or, il n'en est rien. D'abord, dans sa fonction de tête de réseaux, ensuite convaincue que l'expression inter associative est indispensable au regard des initiatives des pouvoirs publics, une expression volontariste et respectueuse des philosophies sous-tendant les actions de chacun".

Jean-Claude DUMOULIN

C'est nous qui conférons sa force à la Charte. Son effectivité passe par les CPO. Le travail sur l'évaluation est une garantie: nous avons à rendre possible un Etat de droit. Il faut nous inféoder au droit que nous produisons.

Jacqueline MENGIN

"Une déclinaison au sein des collectivités locales sera un défi important et difficile.
Il va s'agir pour les associations de faire vivre ce texte. Qu'ils s'agissent d'une loi, d'un décret ou d'une Charte, cela ne saurait suffire".

Jean-Michel BLOCH-LAINE

"Si l'on veut que des partenaires de puissance publique prennent demain davantage d'engagements, qu'ils garantissent des espaces d'initiative..., il est nécessaire et souhaitable que les associations acceptent, sans réserve, d'être réellement évaluées. A défaut leurs aspirations seraient irrecevables. Il y a là aussi un chantier difficile, nécessitant imagination et concertation, notamment pour ce qui concerne les critères, les procédures et les suivis."

Par Hugues SIBILLE, Délégué Interministériel à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale.

DÉFIS DE L'ETAT

Les rapports Etat - associations restent encore trop souvent marqués par des relents de défiance: La Charte soulève de nombreux défis tant pour l'Etat que pour les associations, si l'on considère les reproches d'instrumentalisation d'un côté; reproche d'indépendance abusive pour se soustraire à l'évaluation dans l'utilisation des fonds de l'autre."

Interroger les modes de travail de l'administration publique, faire évoluer ses pratiques, son management public, notamment en ayant:

- > un outil interministériel et une pratique de l'interministérialité et de la transversalité tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentrés
- > un programme pluriannuel comme cadre de cohérence sur les chantiers ouverts.
- > une territorialisation des politiques et leur inscription dans un vrai projet territorial de l'Etat. Ceci illustre la nécessité d'élaboration d'une doctrine et d'un droit du partenariat qui fassent sortir ce terme de la simple incantation. Ici s'invente une nouvelle approche de la politique. Le partenariat contractuel entre puissance publique et secteur d'économie sociale et solidaire ne concerne pas seulement l'Etat mais aussi les collectivités territoriales et les rapports entre eux.

Distinguer le contrôle et le partenariat contractuel.

Clarifier l'usage para-administratif de la loi de 1901 (par le développement d'autres formes juridiques, la mise en place d'un GIP adapté à ces besoins).

Approfondir les relations déconcentrées Etat - associations. Clarifier et simplifier ces relations à tous les niveaux de territoire.

Mettre en place une meilleure formation des agents de l'Etat à la vie associative et renforcer les ressources humaines publiques consacrées à l'animation des politiques relatives à ce secteur.

DÉFIS COMMUNS

Elargir notre travail aux collectivités locales, avec la déclinaison de la Charte. Inciter les collectivités territoriales à mettre en place elles-mêmes des politiques d'appui à l'économie sociale et solidaire qui figureraient dans leurs projets de développement économique.

Développer une culture et des outils d'évaluation.

Avancer dans une "intelligence non lucrative": avoir une meilleure connaissance dans ces domaines, développer les recherches et études. Mettre en place les outils d'une politique de valorisation des innovations socio-économiques qui s'inscrive dans la durée.

Soulever la question de nos rapports avec le reste des partenaires sociaux, avec entre autre la structuration de la fonction d'employeur de l'économie sociale et solidaire qui favorise un rapprochement des syndicats d'employeurs associatifs, mutualistes et coopératifs.

Au-delà de ces enjeux immédiats autour de la Charte et à partir d'eux, on peut également dessiner les voies nouvelles d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire dans son ensemble qui se déclinerait en trois axes principaux: doter le secteur d'un cadre juridique et fiscal clarifié et cohérent; faire vivre un partenariat contractuel tel qu'inscrit dans la Charte, territorialiser plus largement la politique d'économie sociale et solidaire.

LES GRANDES DATES DE CÉLÉBRATION DE LA GRANDE CAUSE NATIONALE ET DU CENTENAIRE DE LA LOI DE 1901 POUR LA CPCA

VENDREDI 4 MAI 2001 ET SAMEDI 5 MAI 2001

(Ven.) "LES ASSOCIATIONS SE MANIFESTENT!"

Les Rencontres Nationales de la CPCA "Grande Cause Nationale 2001: Que serait la vie sans les associations?"

Intervention des membres de la CPCA autour des trois thématiques du Manifeste du mouvement associatif: accompagner le changement; affirmer sa place entre l'Etat et le marché; partenaires de la démocratie.

Retrouvez quelques-unes des interventions et le texte du Manifeste sur notre site Internet. www.cPCA.asso.fr

(Sam.) "ETAT-ASSOCIATIONS: POUR UN NOUVEAU CADRE PARTENARIAL".

Présentation et débat autour de la Charte, avec la présence d'Hugues Sibille, Délégué Interministériel à l'Innovation Sociale.

JEUDI 21 JUIN 2001

1901-2001: UN DÉFI RENOUVELÉ.

Colloque du Conseil économique et social.

En présence des représentants des organisations siégeant au CES dont ceux des principales organisations patronales et syndicales, Hubert Prévot a exprimé un très grand désir de dialogue et de coopération avec les partenaires sociaux.

Sans chercher à affaiblir personne, encore moins (à) endosser le rôle de qui que ce soit, il a appelé de ses vœux une juste place dans les conseils et les institutions pour chaque composante de la société civile et, notamment, pour les associations.

Un grand nombre de dirigeants d'organisations syndicales se sont déclarés prêts à discuter, avec la CPCPA, de la place que pourrait occuper les représentants du mouvement associatif dans les institutions où se discutent et se concertent les grandes politiques nationales.

Le 11 octobre, le CES organise un colloque spécialement consacré au rapport entre associations et syndicalisme. D'ici là, Hubert Prévot rencontrera ces interlocuteurs syndicalistes afin que ce prochain colloque puisse préciser les conditions jusque là inédites, d'une démocratie civique et sociale renouvelée.

Retrouvez le discours d'Hubert Prévot sur notre site Internet. www.cPCA.asso.fr

JEUDI 28 JUIN 2001

"ELUS LOCAUX ET ASSOCIATIONS: UN DIALOGUE RÉPUBLICAIN".

Colloque du Sénat.

Les élus présents ont dit leur souci permanent de dialogue et de travail avec les associations, partenaires quotidiennes des autorités décentralisées. Hubert Prévot a souligné trois principes fondamentaux sur lesquels les 300 000 associations que représente la CPCPA sont d'accord : à savoir la décentralisation; le respect du politique et la nécessité de fonder de plus en plus les relations entre élus et associations sur le contrat. Il a enfin affirmé son souhait de reprendre contact à la rentrée avec les représentants des grandes associations d'élus afin de discuter ensemble des modalités permettant de réaliser ensemble ces objectifs.



A VENIR...

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2001

LE GRAND DÉJ' DES ASSOCIATIONS.

Evénement plus festif.

Une rencontre pour faire progresser l'engagement associatif.

Plus d'informations sur notre site Grande Cause 2001.

La CPCA regroupe actuellement 15 coordinations associatives structurées au niveau national et représentant les divers domaines de l'activité associative.

Elle a pour but :

de promouvoir la vie associative dans son ensemble; de défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits humains; de faciliter leur pleine reconnaissance par le dialogue et la négociation avec les pouvoirs publics. Elle est présente en régions via les CPCA régionales .

En cette année 2001 et à l'occasion du centenaire de la loi de 1901, la CPCA porte la Grande Cause Nationale sur le thème de l'Engagement associatif.
www.grandecause2001.net
Tél. 01 40 36 80 30


conférence permanente des coordinations associatives
14, Passage Dubai
75010 Paris
Tél. 01 40 36 80 10
Fax 01 40 36 80 11
cpc@wanadoo.fr
www.cPCA.asso.fr

EN SAVOIR PLUS:

Internet

- > Les Assises Nationales de la Vie Associatives (Actes, bilan...)
- > la circulaire MAIA et les DDVA
- > la Charte
- > les discours prononcés le 1er juillet par Lionel Jospin et Hubert Prévot
www.vie-associative.gouv.fr
- > la Charte et le discours du Premier Ministre le 1er juillet
www.premier-ministre.gouv.fr
- > la question du bénévolat, la mission confiée à Marie-George Buffet, le Guide du bénévole
www.jeunesse-sports.gouv.fr/benevole/index.html
- > les paroles d'acteurs (l'intégralité)
- > les discours d'Hubert PREVOT lors de la signature de la Charte le 1er juillet et lors des colloques de célébration du centenaire de la loi de 1901 au CES et au Sénat
- > La charte
- > Le manifeste du mouvement associatif
- > la CPCa
www.cPCA.asso.fr
www.grandecause2001.net

Bibliographie

l'Economie Sociale: "Quelle politique publique pour une économie sociale et solidaire", Hugues Sibille,
La nouvelle économie sociale, sous la direction de Christophe Fourel.

L'exposé des motifs et la Charte initiale de la FONDA:

La Tribune n°144, août 2000

CELAVAR

Président: Gérard YOUN
Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
13-15, rue des Petites Écuries
75010 PARIS
Tél. 01 48 24 09 41
Fax 01.42.46.02.92

COORDINATION ENVIRONNEMENT

Président:
[Marc-William MILLEREAU](http://www.marcwilliammillereau.com)
FNE / France
Nature Environnement
Secrétariat : Tél. 01 43 36 16 12
MNLE / Mouvement national de lutte pour l'environnement
6, rue Jules Auffret 93500 PANTIN
Tél. 01 48 46 04 14
Fax 01 48 46 44 53

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Présidente:
[Jacqueline COSTA-LASCOUX](http://www.laligue.org)
3, rue Rémamier
75341 PARIS Cedex 07
Tél. 01 43 58 97 33
Fax 01.42.84.13.34
www.laligue.org

UNAF

Président: Hubert BRIN
Union Nationale des Associations Familiales
28, place Saint Georges
75009 PARIS
Tél. 01 49 95 36 00
Fax 01.40.16.12.76
www.unaf.fr

UNAT

Président: François SOULAGE
Union Nationale des Associations de Tourisme
8, rue César Frank
75015 PARIS
Tél. 01 47 83 21 73
Fax 01.45.66.69.90
www.unat.asso.fr

UNIOPSS

Président:
[Jean-Michel BLOCH-LAINE](http://www.jeanmichelbloch-laine.com)
Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
133 Rue Saint-Maur
75541 PARIS cedex 11
Tél. 01 53 36 35 00
Fax 01.47.00.84.83

Membres de la CPCa

ANIMA'FAC

Président: Romain APARICIO
Réseau d'associations étudiant
3, rue Rémamier
75341 Paris Cedex 07
Tél. 01.42.22.15.15
Fax 01.42.22.53.15
www.animafac.net

CAECS

Président: Robert BERNARD
Coordination d'associations de développement économique, culturel et social
153, avenue Jean Lalive
93695 PANTIN cedex
Tél. 01 48 10 65 65
Fax 01.48.10.65.66

CCOMCEN

Président département associations : Jacques HENRARD
Comité de Coordination des Oeuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale Département Associations
C/o JPA
21, rue d'Artois
75008 PARIS
Tél. 01 44 95 81 23
Fax 01.45 63 48 09

CNAJEP

Président: Jean-Claude DUMOULIN
Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
15, passage de la Main d'Or
75011 PARIS
Tél. 01 40 21 14 21
Fax 01.40.21.07 06

CNOSF

Président: Henri SERANDOUR
Comité National Olympique et Sportif Français
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Tél. 01 40 78 28 00
Fax 01.40.78.28.34
www.cnosf.org

COFAC

Président: Robert BERTHIER
Coordination des Associations et Fédérations Culturelles
20, Rue Geoffroy l'Asnier
75004 Paris
Tél. 01.44.61.86.86
Fax 01.44.61.86.88
www.cofac.org

COORDINATION SUD

Président: Hubert PREVOT
Coordination Solidarité Urgence Développement
14 passage Dubai
75010 PARIS
Tél. 01 44 72 93 72
Fax 01.44.72.93.73
www.coordinationsud.org

FONDA

Présidente: Jacqueline MENGIN
Association pour la promotion de la vie associative
18, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 06 58
Fax 01.42.84.04.84
www.fonda.asso.fr

JUSTICE- DROITS

DE L'HOMME
Président: Michel TUBIANA
C/o Ligue des droits de l'Homme
27 rue Jean Dolent
75014 PARIS
Tél. 01 44 08 87 23
ldh@wanadoo.fr